

Arboviroses - Hexagone

Semaine 32-2025. Date de publication : 06 août 2025

ÉDITION NATIONALE

Bilan de la surveillance renforcée des arboviroses du 1^{er} mai au 5 août 2025, France hexagonale

La surveillance de la dengue, du chikungunya, du Zika, et des infections à virus West Nile est basée sur le signalement obligatoire. Pendant la période d'activité des moustiques vecteurs dans l'Hexagone, du 1^{er} mai au 30 novembre, la surveillance de ces arboviroses est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).

Points clés de la semaine 32-2025

Chikungunya, dengue et Zika

Cas autochtones

Au 5 août 2025, 21 épisodes de transmission autochtone ont été identifiés en France hexagonale :

- 16 épisodes de chikungunya (1 à 13 cas par épisode)
- 5 épisodes de dengue (1 à 3 cas par épisode)

Ils totalisent 72 cas et se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, déjà affectées les années précédentes, et pour la première fois en Grand Est et Nouvelle-Aquitaine.

Le nombre de foyers de transmission illustre le risque important de transmission autochtone de ces virus en France hexagonale. D'autres cas seront vraisemblablement identifiés y compris en dehors des zones habituelles de transmission.

Santé publique France rappelle l'importance du signalement des cas qui permet une intervention rapide visant à limiter la transmission, ainsi que l'importance des mesures de protection contre les piqûres de moustiques et de lutte contre les gîtes larvaires.

Cas importés

Depuis le 1^{er} mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 5 août 2025, ont été identifiés :

- 892 cas importés de **chikungunya**
- 698 cas importés de **dengue**
- 3 cas importés de **Zika**

Infections à virus West-Nile

Cas autochtones

Trois cas autochtones de West Nile ont été identifiés en 2025.

Chikungunya, dengue et Zika

Episodes de transmission autochtone

Au 5 août 2025, un total de 21 épisodes de transmission d'arboviroses transmises par *Aedes albopictus* ont été identifiés en France hexagonale : 16 épisodes de chikungunya et 5 de dengue. Ils se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et, pour la première fois, Grand Est et Nouvelle-Aquitaine. Ils totalisent 72 cas (1 à 13 cas par épisode).

Malgré une baisse du nombre de cas importés de chikungunya (Figure 3), notamment en provenance de La Réunion et de l'Océan Indien, leur niveau contribue à l'apparition de transmissions autochtones dans l'Hexagone. La souche circulante à La Réunion et dans la zone de l'Océan Indien, bien adaptée au moustique *Aedes albopictus*, facilite cette transmission.

Ces épisodes ont pu être détectés précocement grâce à la surveillance et au signalement des cas, permettant la mise en place rapide des mesures de prévention et de contrôle par les ARS.

Un cas de chikungunya identifié à Illats, en Gironde, a été infirmé rétrospectivement par le Centre national de référence (CNR) des arboviroses, après analyses complémentaires.

Tableau 1 : Episodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 05/08/2025.

Virus	Région	Département	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Occitanie	Hérault	Prades-le-Lez	1	27/05/2025	27/05/2025	Oui
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	La Crau	2	02/06/2025	06/06/2025	Oui
Occitanie	Gard	Bernis	1	11/06/2025	11/06/2025	Oui
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Montoison	3	13/06/2025	19/06/2025	Oui
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Salon de Provence	13	16/06/2025	30/06/2025	Non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Toulon	1	16/06/2025	16/06/2025	Oui
Corse	Corse du Sud	Grosseto-Prugna	13	19/06/2025	01/08/2025	Non
Grand Est	Bas-Rhin	Lipsheim	1	26/06/2025	26/06/2025	Non

Occitanie	Hérault	Castries	12	30/06/2025	25/07/2025	Non
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Claix	4	01/07/2025	24/07/2025	Non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Fréjus	2	01/07/2025	04/07/2025	Non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Vitrolles	3	08/07/2025	31/07/2025	Non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Antibes	1	09/07/2025	09/07/2025	Non
Nouvelle-Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Hendaye	2	09/07/2025	09/07/2025	Non
Occitanie	Gard	Poulx	3	10/07/2025	18/07/2025	Non
Nouvelle-Aquitaine	Landes	Dax	1	19/07/2025	19/07/2025	Non

Tableau 2 : Episodes de transmission autochtone de dengue en France hexagonale, saison 2025, à la date du 05/08/2025.

Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Aubagne	1	25/06/2025	25/06/2025	Non
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Saint-Chamond	2	01/07/2025	08/07/2025	Non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Rognac	3	05/07/2025	27/07/2025	Non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Sanary-sur-Mer	1	06/07/2025	06/07/2025	Non
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Bellec	2	10/07/2025	11/07/2025	Non

Dispositif de surveillance renforcée (1er mai au 30 novembre)

La détection d'un cas de dengue, chikungunya ou Zika donne lieu à des investigations épidémiologiques et entomologiques pour déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle et ainsi limiter le risque de transmission locale du virus. Lorsqu'un cas autochtone est identifié (personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation des virus, s'étant contaminée localement), les mesures de lutte antivectorielle sont renforcées avec la réalisation de deux traitements adulticides de démoustication dans un périmètre élargi (300 m). Des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine sont mises en œuvre en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (groupe permanent « Sécurité des éléments et produits du corps humain »). Une recherche active de cas est également mise en œuvre autour des foyers de cas autochtones, pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte antivectorielle si nécessaire. Cette recherche active est réalisée conjointement par Santé publique France et les agences régionales de santé concernées. Elle repose sur la sensibilisation des professionnels de santé des secteurs concernés et de la population générale, et sur des enquêtes en porte-à-porte dans le voisinage des cas connus pour identifier d'éventuels autres cas. Des mesures adaptées de sécurisation des produits issus du corps humain (sang, greffes...) sont également mises en œuvre.

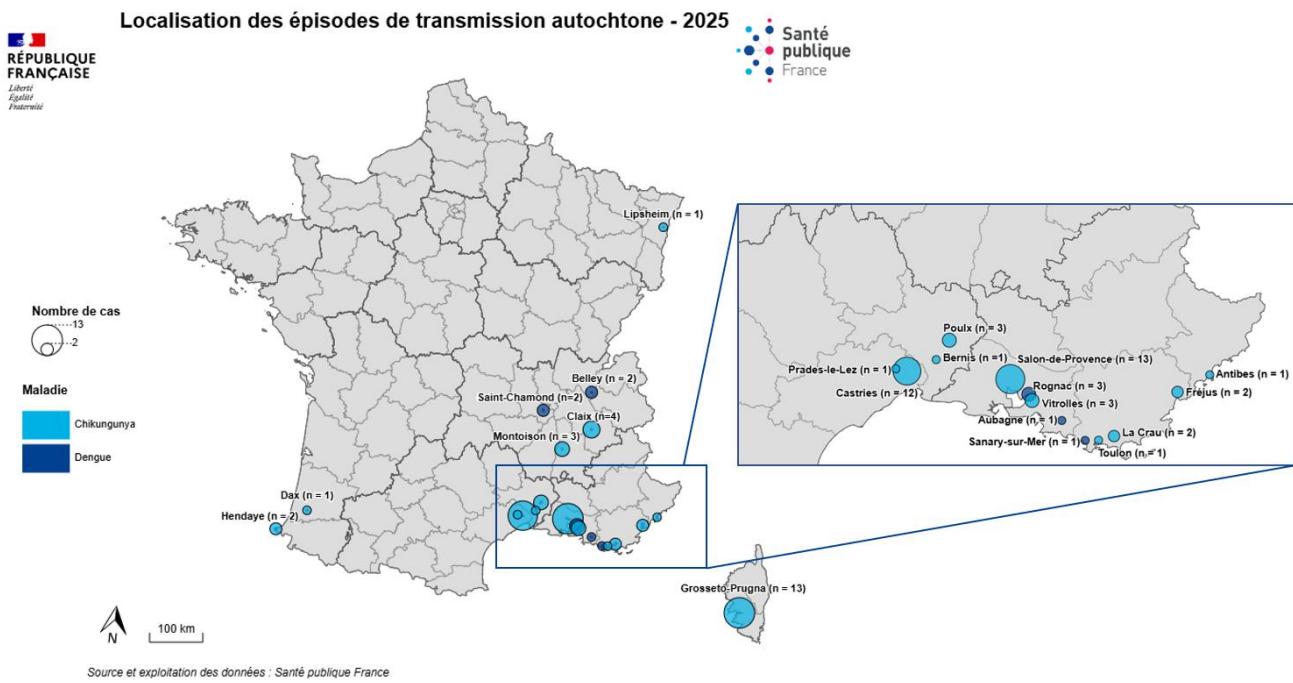


Figure 1 : Carte des épisodes de transmission autochtone de chikungunya et de dengue en France hexagonale, saison 2025, à la date du 05/08/2025

Cas importés du 1^{er} mai au 05 août

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 892 cas de chikungunya, 698 cas de dengue et 3 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1^{er} mai et le 05 août 2025.

Tableau 3 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 01/05/2025 au 05/08/2025)

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	150	109	0
Bourgogne-Franche-Comté	35	19	0
Bretagne	44	23	0
Centre-Val de Loire	19	21	0
Corse	3	3	0
Grand Est	39	21	1
Hauts-de-France	52	45	0
Ile-de-France	149	133	0
Normandie	28	42	0
Nouvelle-Aquitaine	139	94	0
Occitanie	90	73	1
Pays de la Loire	56	28	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	88	87	1
Total	892	698	3

Tableau 4 – Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 01/05/2025 au 05/08/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUADELOUPE	190
POLYNESIE FRANÇAISE	157
MARTINIQUE	132
CÔTE D'IVOIRE	55
INDONESIE	41
THAILANDE	27
TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE DE	10
GUYANE FRANÇAISE	7
BRESIL	6
CAMBODGE	6
CAMEROUN	6
MAURITANIE	5
BENIN	4
COLOMBIE	3
COMORES	3
CONGO	3
CUBA	3
DJIBOUTI	3
MAYOTTE	3
CAP-VERT	2
INDE	2
MALDIVES	2
PHILIPPINES	2
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2
SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	2
SRI LANKA	2
TOGO	2
ARABIE SAOUDITE	1

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	1
EMIRATS ARABES UNIS	1
FIDJI	1
GABON	1
JAMAIQUE	1
LA REUNION	1
MADAGASCAR	1
MALAISIE	1
OUGANDA	1
SAINT-MARIN	1
SENEGAL	1
SEYCHELLES	1
SINGAPOUR	1
VIET NAM	1
En cours d'investigation	3
Total	698

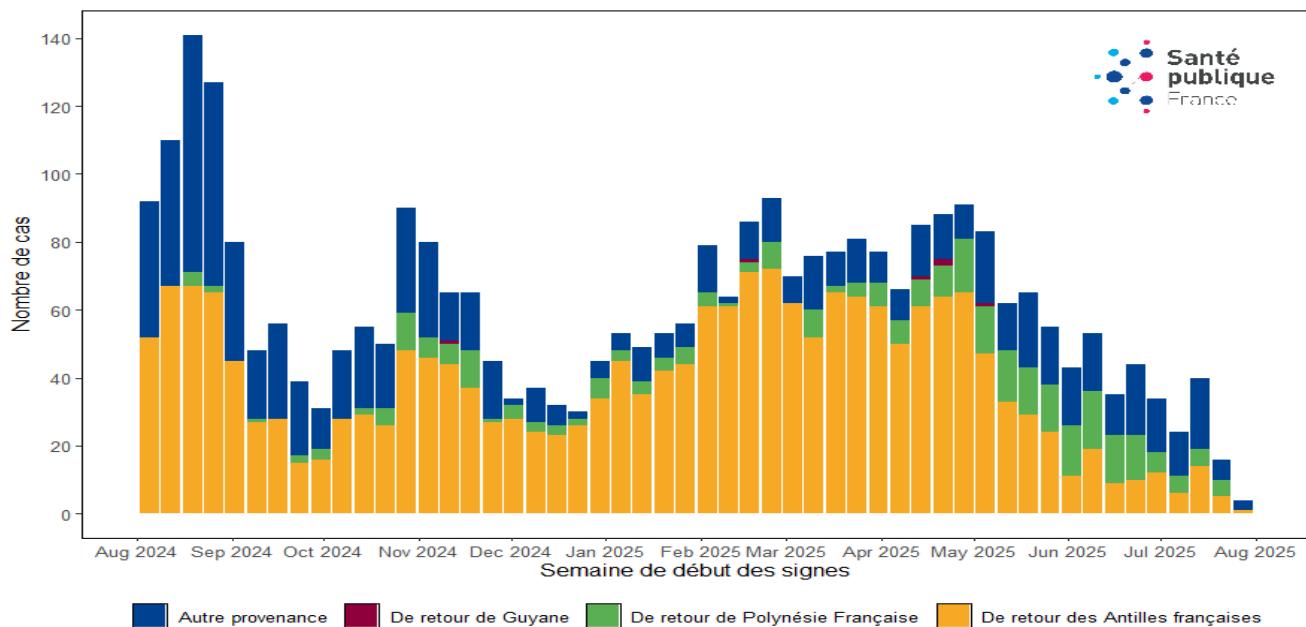


Figure 2: Nombre de cas de dengue importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 – août 2025), données non consolidées arrêtées au 05 août 2025

Tableau 5 – Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 05/08/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	704
MAURICE	66
MADAGASCAR	48
MAYOTTE	41
SRI LANKA	12
SEYCHELLES	5
INDONESIE	2
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2
AFRIQUE DU SUD	1
BRESIL	1
COMORES	1
GUINEE-BISSAU	1
PHILIPPINES	1
RWANDA	1
THAILANDE	1
En cours d'investigation	5
Total	892

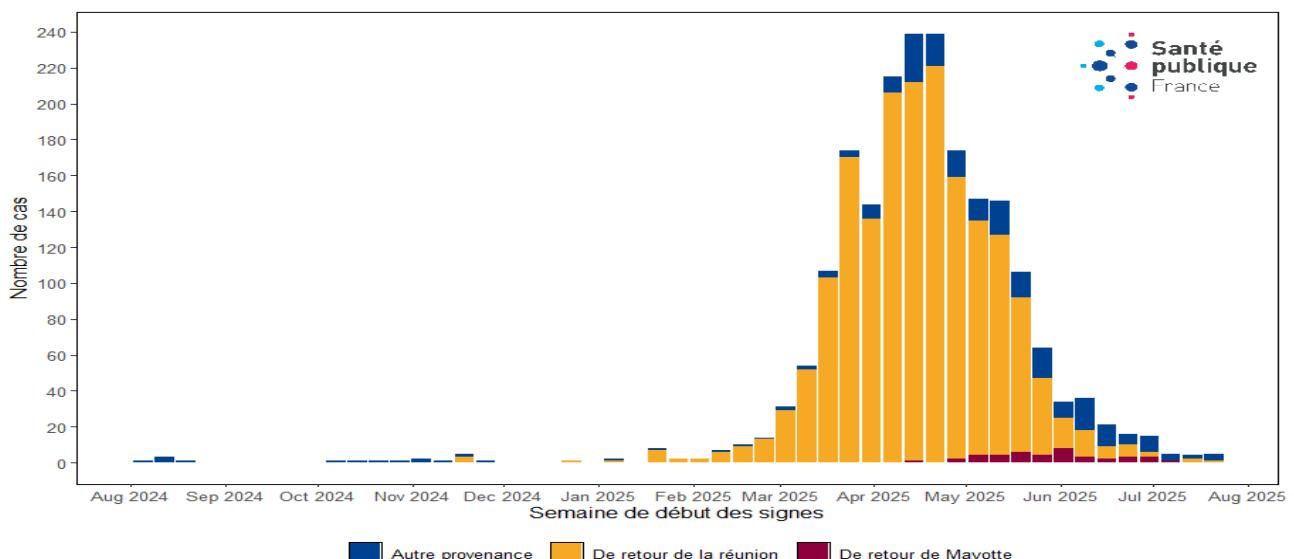


Figure 3 : Nombre de cas de chikungunya importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 - août 2025), données non consolidées arrêtées au 05 août 2025

Tableau 6 – Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 05/08/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
INDONESIE	1
THAILANDE	2
Total	3

Dispositif de surveillance tout au long de l'année

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 81 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet d'une surveillance en France hexagonale qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur le signalement obligatoire de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des laboratoires Eurofins et Cerba et une sensibilisation des professionnels de santé, pendant la période d'activité des moustiques du 1^{er} mai au 30 novembre pour faire face au risque de transmission locale. Tous les cas identifiés font l'objet d'une investigation.

Au cours de cette période, des interventions de démoustication adaptées peuvent être réalisées autour des lieux fréquentés par les cas en période virémique pour limiter le risque de transmission.

Pour rappel, du 1er janvier au 30 avril 2025, ont été identifiés par la déclaration obligatoire (chiffres consolidés le 26/05/2025) :

- 1099 cas importés de dengue
- 919 cas importés de chikungunya
- 5 cas importés de Zika

Infections à virus West-Nile

Transmission autochtone

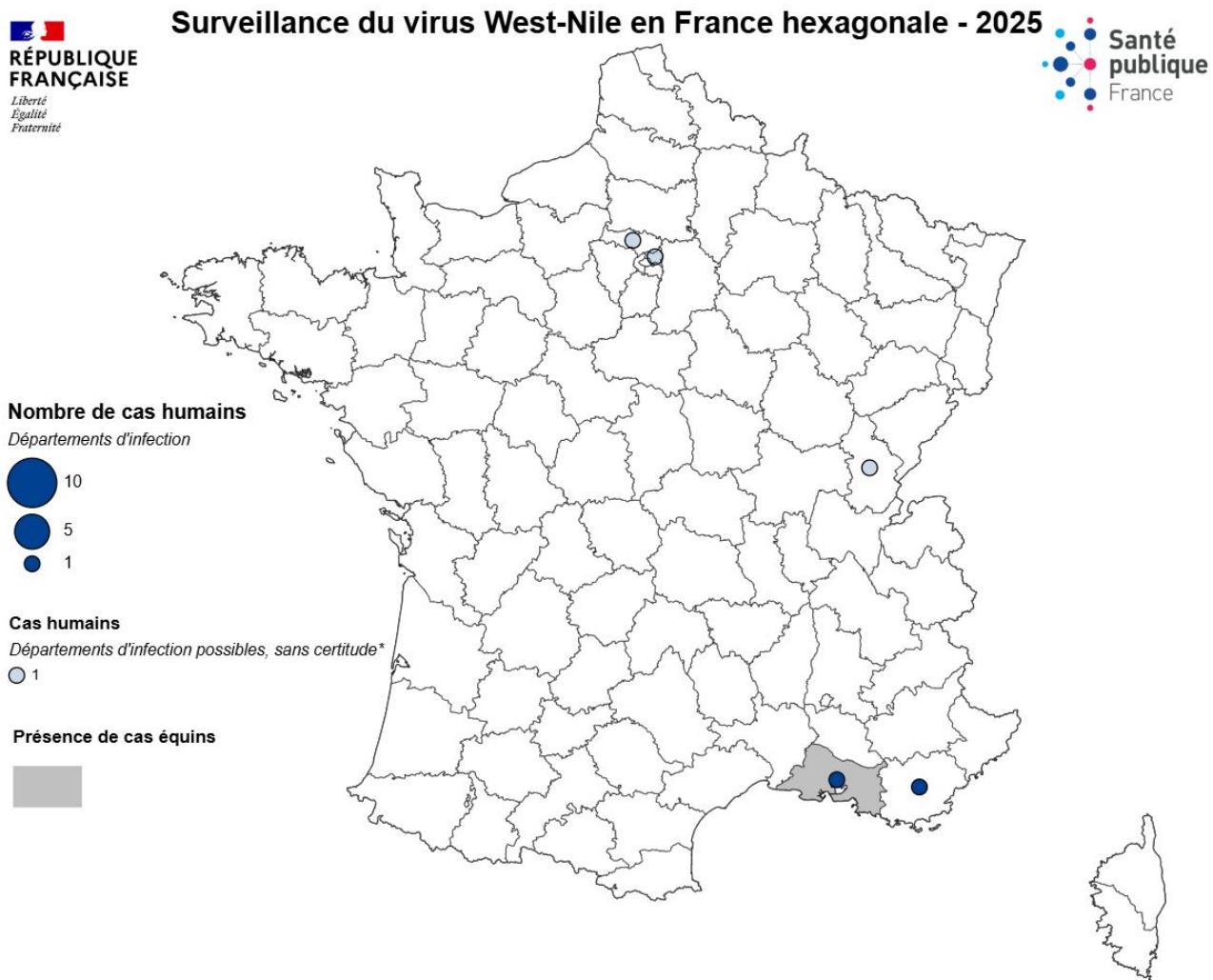
Au 5 août 2025, trois cas autochtones d'infection à virus West Nile ont été identifiés en France hexagonale.

Pour un de ces cas, les investigations n'ont pas permis de déterminer le département dans lequel la contamination a eu lieu parmi les trois départements fréquentés (Jura, Seine Saint Denis, Val d'Oise).

Tableau 7 – Episodes de transmission autochtone de West-Nile en France hexagonale, saison 2025 (point au 05/08/2025)

Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas
Provence-Alpes-Côte d'azur	Var	Hyères	1	15/07/2025	15/07/2025
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Gardanne	1	19/07/2025	19/07/2025
Ile de France ou Bourgogne ou Franche Comté	Seine Saint Denis ou Val d'Oise ou Jura	Epinay sur Seine / Enghien-les-Bains / Beaufort-Orbagna	1	19/07/2025	18/07/2025

Figure 4 – Carte des cas autochtones humains de West Nile en France hexagonale, saison 2025 (point au 05/08/2025)



Dispositif de surveillance

Le virus West-Nile est transmis par des moustiques du genre Culex, présent sur le territoire métropolitain et actif entre les mois de mai et de novembre.

Les infections à virus West-Nile font l'objet d'une surveillance en France, basée sur le signalement obligatoire, qui vise en premier lieu à éviter des formes graves par la sécurisation des produits issus du corps humain.

Le dispositif de surveillance du virus West Nile est pluridisciplinaire, dans une approche « one health » et associe les secteurs de la santé humaine et de la santé animale ainsi que des entomologistes. Les professionnels de santé, les ARS, les agences sanitaires, les laboratoires de référence en santé humaine et en santé animale, et des centres d'expertise y participent.

Pour le volet humain, cette surveillance repose sur le signalement obligatoire de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des principaux laboratoires réalisant ces diagnostics et une sensibilisation des professionnels de santé pendant la période d'activité des moustiques, du 1^{er} mai au 30 novembre, pour faire face au risque de transmission locale.

Situation en Europe

Dengue : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Chikungunya : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

West Nile : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins et Cerba, les opérateurs de démoustication, le CNR des arbovirus, le LNR West Nile et encéphalites équines, et les ARS.

Pour en savoir plus

Site du [CNR des arbovirus](#)

Site de Santé publique France : [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#), [West Nile](#)

Équipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses et Direction des régions, Santé publique France

Pour nous citer : Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 06/08/2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 2025.

Directrice de publication : Caroline SEMAILLE

Dépôt légal : 06 août 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr

Annexe : Episodes de transmission autochtone 2010-2024, France hexagonale

De 2010, année des premiers cas autochtones de dengue et de chikungunya, à 2024, 53 épisodes de transmission des virus de la dengue, du chikungunya et du Zika, transmis par le moustique vecteur *Aedes albopictus* ont été identifiés : 48 de dengue, 4 de chikungunya et 1 de Zika.

Ils ont affecté au total 277 cas : 242 cas de dengue, 32 cas de chikungunya et 3 cas de Zika.

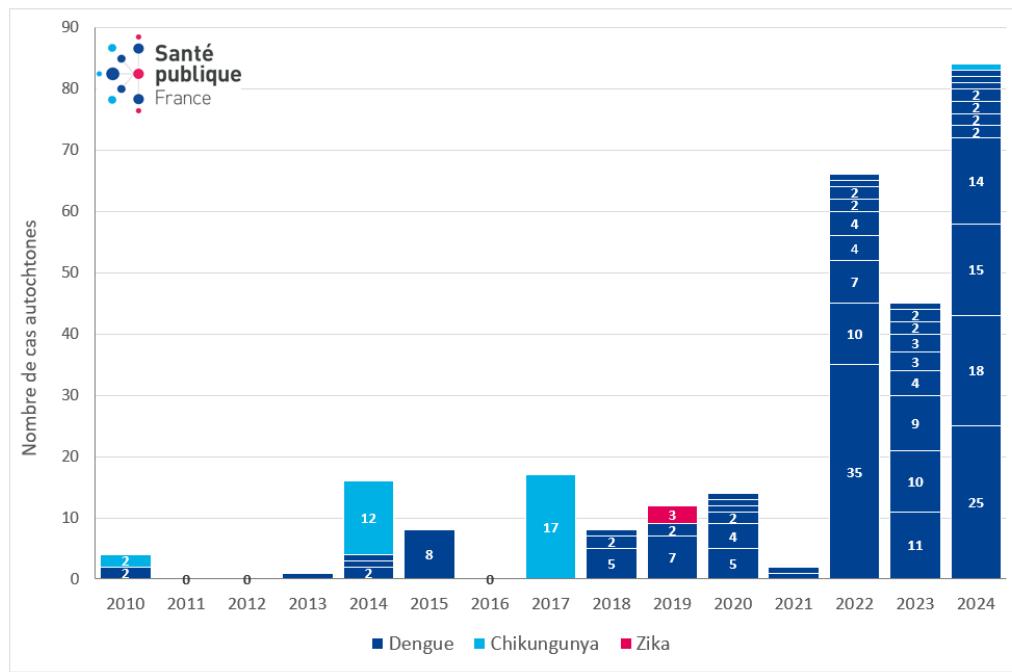


Figure 5 : Nombre de cas autochtones de dengue, chikungunya et Zika, identifiés par épisode de transmission, France hexagonale, 2010-2024

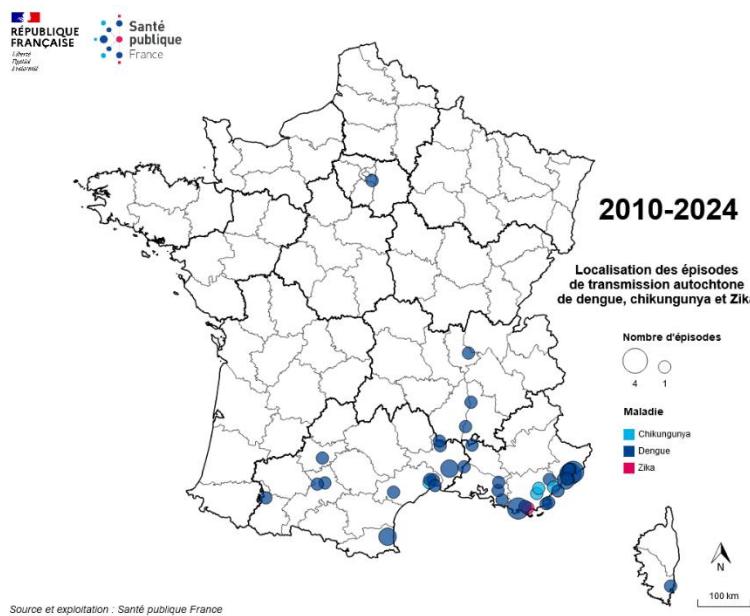


Figure 6 : Localisation des épisodes autochtones de dengue, chikungunya et Zika, France hexagonale, 2010-2024 *

*Les épisodes pour lesquels plusieurs zones de transmission possibles ont été identifiés ne sont pas présentés